

Mercredi 14 Décembre 2016 - n°112

**Economie** - Révision des valeurs locatives des locaux professionnels : la DGFIP présente aux élus les estimations 2016

**Sport - Social** - Agir pour l'insertion des jeunes

**Numérique** - Retour sur le partenariat pour un gouvernement ouvert

**Sécurité-prévention** - Nouvelle prolongation de l'état d'urgence

**Développement durable** - Les « Victoires du Paysage » récompensent les collectivités territoriales

**Développement durable** - Large refonte du label « ÉcoQuartiers » après sept années d'existence

**Economie** - La Banque de France abaisse légèrement ses perspectives pour l'an prochain

**Ressources humaines** - La MNT et France Télévisions mettent à l'honneur les fonctionnaires territoriaux

## ECONOMIE



### Révision des valeurs locatives des locaux professionnels : la DGFIP présente aux élus les estimations 2016

La loi de finances rectificative pour 2010 pose le principe d'une révision de la méthode de calcul des valeurs locatives des locaux économiques évalués selon une méthode autre que la méthode comptable (art. 1496 et 1498 du CGI) afin de

« simplifier et rendre plus justes les modalités d'évaluation des locaux professionnels ». Avec cette réforme, la valeur locative, élément central pour le calcul des impositions directes locales, correspond à un loyer annuel théorique qu'aurait produit l'immeuble s'il avait été loué dans les conditions normales d'un marché équilibré et concurrentiel, évaluée à partir des caractères physiques des biens. La révision des valeurs locatives des locaux d'habitation doit pour sa part suivre, si cette première révision (qui porte sur plus de 2,8 millions de locaux) va jusqu'à son terme.

La valeur locative des locaux professionnels sera désormais déterminée en fonction de l'état réel du marché locatif, et non plus sur la base de règles cadastrales établies en 1970, qui faisaient référence à un local-type.

#### Rappel des étapes

Une première étape de la démarche de révision a consisté à recueillir auprès des propriétaires des locaux concernés sur chaque département : un classement du local parmi 38 catégories définies initialement par l'administration fiscale ; la nature de leur occupation ; leur surface, répartie en fonction de l'utilisation et des caractéristiques physiques des différentes parties du local (cette répartition donnant la surface pondérée du local), et un loyer annuel.

La deuxième étape a été l'agrégation des données déclarées par ces propriétaires et la formalisation du projet de révision. Ce projet a été soumis, à partir de novembre 2014, à l'appréciation des commissions départementales des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP), et puis, à partir de mi-janvier 2015 aux Commissions communales ou intercommunales des impôts directs (CCID/CIID) visant à recueillir l'avis des commissaires communaux ou intercommunaux sur les paramètres tarifaires et géographiques, qui seront retenus pour le calcul de la valeur locative des locaux professionnels.

Dans un délai très court, il a été ou va être demandé aux CCID/CIID de fixer pour l'avenir les conditions d'évaluation des valeurs locatives des locaux professionnels et ainsi de se prononcer sur :

- la pertinence d'un tarif (grille tarifaire) au m<sup>2</sup> de surface pondérée par catégorie de local (38 catégories de locaux réparties en 10 sous-groupes en fonction de la destination, de l'utilisation et des caractéristiques du local) et par secteur ;
- la délimitation de secteurs (découpage du département en secteurs locatifs homogènes sur la base de la catégorie la plus représentée - MAG1) au sein desquels l'activité commerciale et professionnelle est plus ou moins représentée.
- la majoration ou minoration de cette valeur locative au travers de la situation du local sur le territoire (coefficient de localisation).

#### Pas de transferts massifs

Ainsi, les dernières estimations 2016 de la DGFIP ont été présentées aux représentants des associations d'élus locaux, à l'occasion d'une réunion qui a eu lieu le 6 décembre dernier. Le nombre de gagnants par rapport aux perdants serait un peu plus équilibré en nombre, et les transferts entre catégories de magasins (qui représentent une part prépondérante dans les VLLP) ne seraient pas aussi massifs que ce qui avait été estimé en 2015, grâce aux mécanismes de « planchonnement » et de lissage.

Outre les conséquences de la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels pour les collectivités locales (gagnants/perdants en masse, par secteurs d'activités, par strates, catégories de locaux...), les élus ont été informés, des prochaines étapes à venir, et notamment de la nécessité que les commissions locales des impôts directs locaux se saisissent de cette réforme, et se prononcent sur les bases prévisionnelles qui vont être communiquées en début d'année, et déterminent également leurs coefficients de localisation.

[RVLLP DGFIP](#)

## SPORT - SOCIAL



### Agir pour l'insertion des jeunes

Dans les suites du congrès de *Villes de France* qui s'est tenu à Beauvais en juin 2016 sur le bien-vivre ensemble, *Villes de France* et l'Agence pour l'Education par le Sport ont décidé de se rapprocher afin de convenir d'une collaboration pour agir directement au plus près des territoires en faveur d'une grande cause : l'insertion des jeunes. Le vecteur utilisé : le sport.

#### Un quart des jeunes n'a pas accès à l'emploi.

En France, plus d'un jeune de moins de 25 ans sur quatre (25,8%) était sans emploi en octobre 2016 selon Eurostat. Excepté en Allemagne où le taux de chômage des jeunes est en-deça de 10%, ce phénomène est tristement partagé

au niveau européen (36,4% en Italie, 43,6% en Espagne), qui évoque l'idée d'une génération « perdue », et qui oblige à agir plus vite et plus fort en partant du terrain.

C'est le sens du rapprochement entre *Villes de France*, qui regroupe plus de six cent villes et agglomérations et l'Agence de l'Education par le Sport (APELS), qui a développé une plateforme locale de l'éducation par le sport. Plusieurs villes, qui ont développé des pratiques innovantes de réinsertion par le sport des jeunes adultes, connaissent des résultats encourageants comme à Calais, Roubaix, Voiron...

#### Un travail partenarial

En effet, l'APELS et *Villes de France* ont la conviction commune selon laquelle l'échelon territorial que représente la ville ou l'intercommunalité représente le bon échelon pour agir concrètement en faveur de cette problématique sociale du chômage des jeunes qui gangrène les territoires.

L'APELS dispose de l'expérience et d'un savoir-faire qui facilitent la mise en œuvre cette ambition commune sur les territoires avec les « Plateformes locales d'éducation par le sport ».

*Villes de France* fédère de nombreuses collectivités (villes et intercommunalités) qui sont en demandes de solutions concrètes pour leurs territoires, mais également en demande de mutualisation des méthodes d'action et de partage des bonnes pratiques.

Le partenariat établi entre l'APELS et *Villes de France* doit donc répondre à ces besoins à travers notamment :

- l'identification et la mobilisation des villes qui s'engagent dans des projets d'éducation par le sport,
- l'organisation de temps d'échange autour de l'insertion et de l'éducation des jeunes par le sport (rencontres nationales ...)
- la diffusion des « Plateformes locales d'éducation par le sport ».

#### Une conférence nationale

La conférence nationale organisée le mardi 13 décembre 2016 a été l'occasion de présenter des actions conduites dans différentes villes. Revenons sur quatre exemples :

- La ville de Calais a témoigné de la façon dont elle a structuré sa politique d'éducation grâce aux éducateurs sportifs.
- A Sevran, les associations jouent un rôle déterminant pour innover socialement.
- Roubaix accompagne les clubs sportifs à travailler autrement avec les entreprises locales.
- Voiron a mis en place un réseau sport + pour insérer les jeunes par l'économie.

La réunion du 13 décembre a aussi été l'occasion d'entendre les représentants du monde économique qui s'engagent dans cette dynamique, comme le directeur des ressources humaines de LCL, ainsi que les représentants du monde sportif : Pierre Berbizier, entraîneur national du Rugby ou Mahyar Monshipour, ex champion du monde boxe.

La présidente de *Villes de France*, Caroline Cayeux, a pour sa part rappelé que les villes consacrent plus de 10% de leur budget à la politique sportive. « *Nous sommes convaincus de l'importance de la pratique sportive pour construire la personnalité de l'individu comme un élément de l'éducation à part entière* », et concernant la situation des jeunes face à l'emploi : « *Nous avons l'obligation de redonner de l'espoir à notre jeunesse* » a-t-elle ajouté.

## NUMÉRIQUE



### Retour sur le partenariat pour un gouvernement ouvert

Du 6 au 9 décembre, se tenait à Paris le sommet du partenariat pour un gouvernement ouvert. Lancée en 2011, cette initiative compte 70 pays membres ainsi que des ONG et représentants de la société civile. L'enjeu porte sur la transparence et l'intégrité des actions et gouvernements publics par l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Chaque Etat doit mettre en place un Plan d'action national, la France en ayant élaboré un pour la période 2015-2017. L'approbation d'un pays se base sur des critères liés à la transparence budgétaire et fiscale, l'accès à l'information, la divulgation du revenu et des avoirs des élus, et enfin à la participation et l'engagement des citoyens. Retour sur ce sommet qui fut l'occasion de faire le point sur les outils, les pratiques et l'implication progressive de tous les échelons institutionnels avec les collectivités, les ministères et les institutions européennes. Alors que la confiance portée aux élus est en baisse, de nouvelles exigences liées à la

transparence de leurs actions apparaissent. L'ouverture des données publiques répond ainsi à plusieurs objectifs : permettre aux citoyens de contrôler l'action publique, renforcer l'efficacité et les performances par des évaluations s'appuyant sur ces données, et faciliter de nouveaux usages avec la création d'outils.

**En avant les citoyens et les entreprises !**

De la consultation au "hackathon", un gouvernement ouvert se construit sur les données que fournissent les citoyens et il abreuve les entrepreneurs de matière à construire de nouvelles applications et autres instruments. Alors que la démocratie représentative peut montrer quelques faiblesses, des éléments de la démocratie participative peuvent la renforcer. Le numérique est à ce titre un outil formidable afin de faciliter la consultation des populations sur certains sujets. Ainsi, le député Patrice Martin-Lalande (LR) témoigne de l'organisation chaque année de consultations au sein de sa circonscription sur les textes pouvant concerner la population. De même, le sénateur Joël Labbé (EELV) affirme que la consultation permet d'apporter une meilleure compréhension des dispositifs législatifs et d'impliquer les citoyens. La consultation permettrait *in fine* d'assurer aux législateurs que les lois couvrent l'ensemble du spectre des besoins citoyens. Les entreprises ne sont pas en reste dans cette notion de gouvernement ouvert. L'ouverture des données publiques donne l'opportunité d'investir de nouveaux secteurs ou d'améliorer les performances par une meilleure connaissance des actions publiques. Les données ne doivent pas seulement être mises à disposition, mais également dans un format adapté permettant leur réutilisation. L'organisation de "hackathons" est un moyen efficace d'assurer que l'ouverture des données contribuera au développement économique.

### **Ministères ouverts et Europe en mission**

Alors que la mission Etalab du gouvernement a mis en place le portail data.gouv afin d'héberger les données publiques, des ministères développent leurs propres plateformes y voyant un moyen de rassembler et de responsabiliser les acteurs publics d'un domaine sur leurs données. L'Europe est également engagée avec le portail *data.europa.eu* ainsi que la mise en place d'un registre de transparence recensant les lobbys auprès de la Commission Européenne. Ces institutions sont par ailleurs un échelon utile sur le secret des affaires ou encore la protection des lanceurs d'alerte afin de faciliter la diffusion des données tout en respectant la confidentialité de données sensibles. Pour rappel, en France, la loi pour une République numérique impose la mise en ligne systématique de certains fichiers dont les données « *dont la publication présente un intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental* », ce qui ouvre largement le champ des données concernées. Des données de référence en cours de définition devront être prioritairement ouvertes. Des clauses « open data » dans les contrats de délégation de service public permettront aux concessionnaires d'obtenir les données produites dans ce cadre. Le projet de loi ainsi que le décret sur les données de référence ont fait l'objet de consultations publiques, visant à montrer l'exemple.

### **Des collectivités exemplaires aux outils variés**

Alors que la loi pour une République numérique prévoit l'ouverture des données pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, certaines ont pris de l'avance. Il ne s'agit pas seulement de métropoles, mais aussi de villes moyennes comme Agen ou Digne-les-Bains, ou encore des structures de mutualisation, et des départements. Opendata France a dévoilé une liste des collectivités d'ores et déjà engagées dans la démarche. L'opendata permet aux villes d'atteindre d'autres citoyens et de mettre en valeur l'action publique locale. Ces mesures impliquent une acculturation des services et une adaptation dans les relations aux usagers. Les collectivités peuvent développer leur propre portail ou s'appuyer sur data.gouv.

### **Zoom sur la révolution de la blockchain**

Cette nouvelle technologie permet de stocker et transmettre les informations de manière transparente et sécurisée. Elle délie les utilisateurs des géants du net habituels car aucun organe central de contrôle n'existe. Concrètement, la blockchain est une base de données conservant l'historique des échanges, elle est partagée par les différents utilisateurs. Utilisée pour la première fois en 2008 avec le bitcoin, cette technologie fonctionne via des nœuds reliant les blocs de données et les validant. Cette révolution technologique facilitera le vote en ligne et la consultation citoyenne. Une expérimentation anglaise porte sur l'usage de la blockchain pour gérer les prestations sociales. Automatisation, transparence, sécurité et autonomie avec cette nouvelle technologie !

## **SÉCURITÉ-PRÉVENTION**



### **Nouvelle prolongation de l'état d'urgence**

Le Premier ministre et le ministre de l'Intérieur ont présenté - ce samedi 10 décembre à l'occasion d'un Conseil des ministres restreint - un projet de loi prorogeant l'application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence. « *Au regard de la persistance de la menace terroriste à un niveau très élevé, le projet de loi propose de proroger l'état d'urgence jusqu'au 15 juillet 2017, sur le territoire métropolitain et dans les départements d'outre-mer* ».

Depuis son entrée en vigueur sur le territoire métropolitain, le 14 novembre 2015, l'état d'urgence a permis de recourir à des « *mesures qui ont un réel effet déstabilisateur sur les individus directement impliqués dans la mouvance djihadiste et sur les réseaux criminels qui alimentent le terrorisme* ».

Dans sa communication, le Gouvernement précise que « *depuis la dernière prorogation de l'état d'urgence, les services de police et de gendarmerie ont procédé à plus de 500 perquisitions administratives (NDLR contre près de 2 000 lors de la précédente période) et procédé à la saisie de données informatiques*

*exploitées après autorisation du juge. Par ailleurs, plus de 110 assignations à résidence ont été prononcées depuis la dernière prorogation de l'état d'urgence* ».

La succession des prorogations pouvant conduire à des durées d'assignation à résidence importantes au regard de la liberté d'aller et de venir, le projet de loi fixe une limite maximale de 15 mois à la durée ininterrompue de l'assignation à résidence d'une même personne. Il prévoit néanmoins qu'en cas de faits nouveaux ou d'informations nouvelles, la mesure d'assignation à résidence d'une personne à l'égard de laquelle il existe des raisons sérieuses de penser que son comportement constitue une menace pour la sécurité et l'ordre public pourra être reprise.

En outre, ce projet de texte - qui est examiné depuis mardi par l'Assemblée nationale et devrait être adopté d'ici demain par le Sénat - tient compte de la particularité de la période électorale qui s'ouvre, et vise à éviter que la loi de

prorogation temporaire, en application des dispositions de l'article 4 de la loi du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence, en raison des démissions du Gouvernement suivant traditionnellement l'élection du Président de la République et celle des députés à l'Assemblée nationale. Enfin, comme pour les prorogations précédentes, le Gouvernement pourra mettre fin à l'état d'urgence à tout moment, par décret en Conseil des ministres.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE



### Les « Victoires du Paysage » récompensent les collectivités territoriales

Le jeudi 8 décembre, de nombreuses collectivités territoriales ont été mises à l'honneur à l'occasion de la grande cérémonie des remises des trophées des Victoires du Paysage 2016 réunissant plus de 500 participants à la salle Gaveau à Paris sous le parrainage d'Erik Orsenna, membre de l'Académie Française.

Ce concours national est organisé par Val'Hor, l'Interprofession française de l'horticulture et du paysage, et il récompense tous les deux ans depuis 2008, les maîtres d'ouvrages publics et privés, pour leurs réalisations exemplaires en matière d'aménagements paysagers.

Après une première sélection sur dossier en juillet dernier, la visite par le jury des 81 sites présélectionnés, le Grand Jury (composé de professionnels du paysage, de journalistes spécialisés et de représentants d'associations professionnelles, et des représentants des collectivités territoriales) s'est réuni finalement le 11 octobre dernier pour désigner les 34 lauréats, sous la présidence de l'architecte-paysagiste Michel Audouy, Secrétaire général de la Fédération française du paysage (FFP). Partenaire historique de l'opération, *Ville de France* avait participé au jury 2016 comme pour les éditions précédentes.

Les villes suivantes ont été primées cette année pour leurs espaces publics urbains : Bar-le Duc, Anglet, Caluire-et-Cuire. Les jardins ou parcs urbains de Paris (jardin Rosa-Luxembourg et halle Pajol), l'Eurométropole de Strasbourg (parc du Heyritz et camping Indigo) et le Lille (parc Grand Sud), tout comme les aménagements de quartier de Bègles, de Mons-en-Baroeul, et de Niort, ont été aussi respectivement récompensés. De même, Morenux, Saint-Quentin-en-Yvelines, Aviré, Villeneuve-la-Garenne, et Les Mureaux ont reçu leurs trophées pour leurs espaces à dominante naturelle et leurs infrastructures vertes. Enfin, la ville de Nîmes a reçu le Grand Prix du Jury pour « ses allées Jaurès et les aménagements de la place des Arènes, de l'esplanade Charles-de-Gaulle et de l'avenue Feuchères ».

Pour en savoir plus.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE



### Large refonte du label « ÉcoQuartiers » après sept années d'existence

A l'occasion de la cérémonie de remise des labels ÉcoQuartiers 2016, Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable, a présenté le 8 décembre 2016 « ses nouvelles ambitions pour les ÉcoQuartiers de demain » à l'auditorium du Campus de Jussieu. Une profonde réforme du label a été dévoilée, avec au programme : multiplication exponentielle de territoires labellisés, ouverture beaucoup plus large aux territoires ruraux et aux quartiers

de la politique de la ville, multiplication des thématiques de qualification, participation des habitants, et renforcement de l'évaluation *ex post*. Enfin, lors de la cérémonie, la ministre a lancé officiellement la 5<sup>ème</sup> campagne de labellisation et elle a confié à Alain Jund la présidence du jury EcoQuartiers 2017.

#### **Le rapport de préfiguration d'Alain Jund**

L'association *Villes de France* participe à la « Commission nationale EcoQuartier » (qui valide les labellisations) depuis sa création en 2009 - rappelons au passage que le premier président de cette Commission était Bruno Bourg-Broc -, et suit de très près les évolutions de ce dispositif chapeauté par l'Etat. Ce processus de labellisation permet une évaluation officielle par le ministère de projets durables, seuls autorisés ensuite à porter le nom doté d'un « E » et d'un « Q » majuscules. Au cours de cette année, de nombreux observateurs, notamment dans le cadre des réunions d'experts du « Club EcoQuartiers », ont souhaité que ce label évolue pour mieux prendre en compte « la Cop 21 dans la construction », les quartiers anciens et en réhabilitation, l'allègement des procédures, et l'ouverture vers le monde rural. La ministre a alors confié à Alain Jund, adjoint au maire de Strasbourg (EELV) en charge de l'urbanisme et vice-président de l'Eurométropole en charge de la transition énergétique, le soin de faire des préconisations. Son rapport a été présenté lors des réunions de la commission nationale EcoQuartiers, le 15 novembre dernier, avec 12 préconisations pour renouveler le référentiel. Ce court rapport de 48 pages a ainsi été dévoilé en séance au grand public. Il préfigure la réforme voulue par la ministre.

#### **La présentation de la réforme des EcoQuartiers**

Lors de son discours, la ministre a défini quatre grandes priorités pour donner un nouvel élan à cette démarche de label sept ans après sa création :

- 1/ Renforcer son caractère universel : des ÉcoQuartiers pour tous avec comme objectif d'atteindre 500 ÉcoQuartiers labellisés en 2018 ;
- 2/ Couvrir tous les territoires dans leur diversité « qu'ils soient ruraux, périurbains, quartiers sensibles, centres anciens, tissus denses et qu'il s'agisse de quartiers de logements comme de zones d'activités. La démarche doit s'adapter aux spécificités locales avec l'ambition de 30 % de labels ÉcoQuartiers en milieu rural et 100% des quartiers du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) labellisés d'ici 2018 » ;
- 3/ « Conforter les laboratoires d'innovation des ÉcoQuartiers en renforçant leur rôle de pionnier en matière

d'énergie, de mobilité, de santé, d'économie circulaire, d'habitat participatif et de sobriété. Les territoires volontaires pour approfondir les questions de qualité de l'air intérieur, d'économie circulaire ou encore d'énergie et de boucle locale - thématiques identifiées comme prioritaires en 2017 - bénéficieront d'un appui technique des agences et opérateurs qualifiés de l'État » ;

- 4/ « Renforcer la lisibilité et l'opérationnalité du label qui accompagne désormais l'ÉcoQuartier tout au long de son cycle de vie : de la conception du projet jusqu'à son appropriation par les habitants ».

Sur ce dernier point, la nouvelle démarche de labellisation comportera désormais quatre étapes correspondant aux différents stades du projet : l'idée et la conception, la mise en chantier, la vie de quartier, l'amélioration continue avec et pour les usagers. Il y a ainsi le « Label ÉcoQuartier - étape 1 : l'ÉcoQuartier en projet », le « Label ÉcoQuartier - étape 2 : l'ÉcoQuartier en chantier », le « Label ÉcoQuartier - étape 3 : l'ÉcoQuartier livré » et le « Label ÉcoQuartier - étape 4 : l'ÉcoQuartier vécu et confirmé ». Enfin, la ministre a également appelé de ces vœux la tenue « fin 2017 d'un grand forum sur la ville durable en accompagnement de la remise des labels ÉcoQuartiers ».

[http://www.logement.gouv.fr/IMG/pdf/2016.12.08\\_labellisation\\_ecoquartiers\\_dp.pdf](http://www.logement.gouv.fr/IMG/pdf/2016.12.08_labellisation_ecoquartiers_dp.pdf)

[La liste des lauréats 2016](#)

## ECONOMIE



### La Banque de France abaisse légèrement ses perspectives pour l'an prochain

D'après les dernières projections macroéconomiques pour l'hexagone - projections semestrielles effectuées par la Banque de France dans le cadre de l'Eurosystème - la croissance du PIB atteindrait en moyenne annuelle 1,3 % en 2017, après près de 1,3 % en 2016 et s'élèverait ensuite à 1,4 % en 2018, puis à 1,5 % en 2019. La croissance française continuerait donc de marquer légèrement le pas en 2017.

Parmi les explications avancées par la Banque, celle-ci précise que « l'effet positif des gains de pouvoir d'achat liés à la baisse des prix du pétrole se dissipant, la demande intérieure, en particulier la consommation privée, contribuerait moins à la croissance de l'activité qu'en 2015 et 2016. À l'inverse, la croissance française bénéficierait du regain d'activité dans la zone euro, favorisé notamment par la politique monétaire accommodante de la BCE ».

Avec la reprise des exportations et le freinage de la demande intérieure, le commerce extérieur aurait une contribution quasi neutre sur l'activité à l'horizon de projection, contrairement aux années précédentes où elle était négative. Le taux de marge des entreprises, amélioré depuis 2013, contribuerait à soutenir l'investissement des entreprises.

Après un niveau faible en 2016, à 0,3 % en moyenne annuelle, l'inflation se redresserait progressivement, à 1,2 % en 2017, 1,4 % en 2018 et 1,5 % en 2019.

[En savoir plus sur les perspectives établies par la Banque de France](#)

## RESSOURCES HUMAINES



### La MNT et France Télévisions mettent à l'honneur les fonctionnaires territoriaux

Par voie de communiqué de presse, la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT), première mutuelle professionnelle dédiée aux agents des services publics locaux (et partenaire de l'association Villes de France), annonce s'associer jusqu'au 30 décembre 2016 à France Télévisions, premier groupe audiovisuel français, dans le cadre de la diffusion du programme court « Derrière l'Événement » sur les

antennes de France Télévisions.

Mettre à l'honneur les agents territoriaux qui œuvrent tous les jours pour proposer un service public local de qualité, c'est l'objet de la nouvelle émission « Derrière l'Événement » diffusée par France Télévisions, en association avec la MNT. Une série de vingt programmes sera présentée en prime-time sur France 3 et France 5 vers 20h35 et sur France 2 vers 12h55, au cours du mois de décembre.

Ces programmes reviennent sur les événements sportifs et culturels, d'envergure nationale ou internationale, qui ont marqué les régions françaises tout au long de l'année 2016. Ils sont racontés de l'intérieur par des agents territoriaux qui ont participé à leur organisation et ainsi contribué à leur succès.

Cette série originale montre ainsi la diversité des métiers des agents des services publics locaux, à travers des événements comme : la « Fan Zone de l'Euro 2016 » à Paris, la coupe de l'America à Toulon, les « Rencontres internationales de cerfs-volants » à Berck-sur-Mer, ou encore « Idéklic, le Festival International pour l'enfant » à Moirans-en-Montagne...

Pour la MNT, ce programme illustre les valeurs pour lesquelles elle milite en tant que mutuelle professionnelle au service des agents des services publics locaux. Elle réaffirme ici son soutien aux territoriaux en contribuant à valoriser leurs actions auprès de la population. En montrant des agents impliqués au service de la collectivité, la MNT réaffirme qu'« être utile est un beau métier ».

Retrouvez l'ensemble des programmes sur [derrierelevenement.mnt.fr](http://derrierelevenement.mnt.fr)

## AGENDA

**Mardi 10 janvier 2017 - Paris**

Conseil d'administration et cérémonie des vœux de Villes de France **Mardi 31 janvier - Niort**

Séminaire national « l'Urbanisme et le foncier à l'ère du numérique » (Programme à venir) **Mercredi 1er et jeudi 2**

**février 2017**

10ème Rencontres nationales de l'ODAS **Mercredi 8 février**– Paris

« Matinée Europe » de *Villes de France* sur l'économie circulaire (Programme à venir)

**Edité par Villes de France**  
94 rue de Sèvres - 75007 Paris  
Tél. : 01 45 44 99 61  
<http://www.villesdefrance.fr>  
© O.U. © Fotolia

**Directeur de la publication**  
Gil Avérous  
**Directeur délégué**  
Jean-François Debat

**Rédacteur en chef**  
Guillaume Ségala  
**Rédaction**  
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur  
Urban  
**Secrétariat**  
Anissa Ghaidi